## PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

**UNION - TRAVAIL - JUSTICE** 



Tél: (241) 56 81 60 - Fax: (241) 56 81 61

## **ATTESTATION DE NON DISSOLUTION**

Nous soussignés, Monsieur
Et Madame
Mariés le à Port-Genti
Attestons par la présente que notre mariage n'a jamais été dissous
En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et
valoir ce que de droit.

Fait à Port-Gentil, le

<u>L'épouse</u> <u>L'époux</u>